

**ADEME**  
**20, Avenue du Grésillé**  
**BP 90406**  
**49 004 ANGERS Cedex 01**

**SITES RECYLEX**

**SAINT LAURENT LE MINIER (30)**

---

**TRAVAUX DE MISE EN SECURITE**

**MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE**

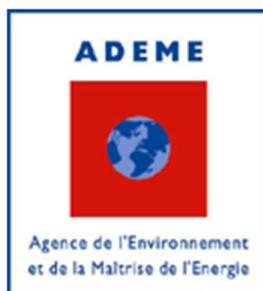
---

**DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (D.C.E.)**

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :**  
**Vendredi 10/11/2017 A 15H00**

**DATE DE VISITE OBLIGATOIRE DU SITE :**  
**Mercredi 11/10/2017 A 10H00**

**Date limite d'inscription pour la visite :**  
**Mardi 10/10/2017 A 12H00**



**SITES RECYLEX**  
**SAINT LAURENT LE MINIER (30)**

---

**OBJET :**

**TRAVAUX DE MISE EN SECURITE**

**MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE**

---

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**PROCEDURE FORMALISEE**

**Procédure ouverte**

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :**  
**Vendredi 10/11/2017 A 15H00**

**DATE DE VISITE OBLIGATOIRE DU SITE :**  
**Mercredi 11/10/2017 A 10H00**

**Date limite d'inscription pour la visite :**  
**Mardi 10/10/2017 A 12H00**

## SOMMAIRE

### ARTICLE I : ACHETEUR PUBLIC

- I.1 – Nom et adresse officiels de l'acheteur public
- I.2 – Type d'acheteur public

### ARTICLE II : OBJET DE LA CONSULTATION – DISPOSITIONS GENERALES

- II.1 – Objet de la consultation
- II.2 – Accord cadre
- II.3 – Décomposition en lots
- II.4 – Type de marché
- II.5 – Marché à tranche
- II.6 – Lieu d'exécution des prestations de service
- II.7 – Durée du marché ou délai d'exécution
- II.8 – Modalité essentielles de financement et de paiement et/ou références des dispositions applicables

### ARTICLE III : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

- III.1 – Nature de la procédure de consultation suivie
- III.2 – Groupement d'entreprise
- III.3 – Variantes autorisées
- III.4 – Prestations supplémentaires éventuelles
- III.5 – Modifications de détail apportées par l'ADEME au dossier de consultation des entreprises
- III.6 – Renseignements complémentaires sur le dossier de consultation des entreprises
- III.7 – Délai pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre
- III.8 – Langue à utiliser dans l'offre ou la demande de participation
- III.9 – Visite du site pour la préparation des offres
- III.10 – Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration
- III.11 - Indemnisation

### ARTICLE IV : PRESENTATION DES OFFRES

- 1 – Contenu du dossier de consultation des entreprises (DCE)
- 2 – Contenu du dossier d'offre

### ARTICLE V : CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

### ARTICLE VI : JUGEMENT DES OFFRES

### ARTICLE VII : REMISE PAR L'ATTRIBUTAIRE PRESSENTI DES DOCUMENTS ET PIECES MENTIONNEES A L'ARTICLE 51 DU DECRET N°2016-360

## I. ACHETEUR PUBLIC

### I.1°) Nom et adresse officiels de l'acheteur public :

ADEME, Agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'Energie  
20 avenue du Grésillé  
BP 90406  
49004 ANGERS CEDEX 01  
Tél : 02 41 20 41 20

Représentée par sa Direction Régionale Occitanie :

*ADEME*  
*Direction Régionale Occitanie*  
*1202 rue l'Occitane*  
*Technoparc 3 Bât 9*  
*31 670 LABEGE CEDEX*  
[patrick.jacquemin@ademe.fr](mailto:patrick.jacquemin@ademe.fr)

### I.2°) Type d'acheteur public :

Établissement public industriel et commercial régi par les dispositions des articles L. 131-3 à L. 131-7 et R. 131-1 à R. 131-26 du code de l'environnement et soumis aux dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et aux dispositions du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le règlement interne de l'ADEME est disponible sur son site internet

## II. OBJET DE LA CONSULTATION – DISPOSITIONS GENERALES

### II.1°) Objet de la consultation

Dans le cadre de l'application de la circulaire du 26 mai 2011, l'ADEME assure la maîtrise d'ouvrage des opérations de mise en sécurité des sites pollués à responsables défaillants suite aux décisions prises par l'Etat qui lui confie ces interventions. Préalablement à l'intervention de l'Agence, en application du principe pollueur – payeur, l'Etat engage des actions administratives envers les responsables en vue de l'exécution des études et travaux rendus nécessaires par l'état des sites industriels. En cas de non-exécution des prescriptions ou d'insolvabilité du responsable, après accord du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, l'ADEME est chargée par arrêté préfectoral des interventions nécessaires.

Par Arrêté Préfectoral d'exécution de Travaux d'Office n°2016-01-001 du 11 janvier 2016 (annexe 1), le Préfet du Gard a saisi l'ADEME afin de réaliser des actions contribuant à réduire significativement l'exposition des populations :

- Mine des Avinières : gestion des haldes émettrices de poussières,
- Bassins 1 à 3 : gestion des résidus industriels et confortement des murs des bassins
- Hameau de la Papeterie Nord : gestion des zones impactées par les pollutions métalliques et condamnation définitive des accès aux caves des habitations par utilisation de béton armé vibrée ou (dispositif équivalent)
- Zone du Martinet : gestion des dépôts au niveau de l'entrée de la zone et de la voirie nécessaire aux travaux
- Bassins n°4 et 5 : confortement des murs
- Mas des Avinières : démolition de l'habitation et gestion des résidus industriels présents dans le jardin.

**La présente consultation a pour objet de sélectionner le(s) prestataire(s) chargé(s) des missions de maîtrise d'œuvre « phase conception » et « phase réalisation » pour ces travaux de mise en sécurité.**

Un marché de maîtrise d'œuvre sera attribué à l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert (article 67 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016) et après avis de la commission des marchés de l'ADEME.

Le marché est traité au forfait et à prix non actualisable et non révisable.

Les parties conviendront de se référer pour régler leurs rapports aux dispositions du C.C.A.G-PI.

Au titre du présent marché, le prestataire a en charge l'exécution des éléments de mission réglementés suivants (études et suivi de réalisation), décomposés en une tranche ferme et une tranche optionnelle.

Le montant prévisionnel des travaux affecté à la présente opération est estimé à 2 229 000 € H.T.

Conformément à l'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004 portant modification de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, l'élaboration du programme et la détermination de l'enveloppe financière peuvent se poursuivre jusqu'à la fin des études d'avant-projet.

**II.2°) Accord Cadre**

NON

**II.3°) Décomposition en lots**

NON

**II.4°) Type de Marché**

Marché de services

**II.5°) Marché à tranches**

oui

Le marché de maîtrise d'œuvre comprend une tranche ferme et une tranche optionnelle :

- Tranche ferme : EP/DIA/AVP ;
- Tranche optionnelle n°1 : PRO, AMT, VISA, DET, OPC et AOR.

**II.6°) Lieu d'exécution des prestations de service**

Commune de Saint Laurent le Minier (30).

Un plan de localisation du site est consultable dans le plan de gestion (Annexe 6 1).

## II.7°) Durée du marché ou délai d'exécution

Les prestations devront commencer dès la notification du marché qui devrait intervenir à la fin du premier trimestre 2018.

La durée globale du marché est de 44 mois décomposés en :

- une durée de 8 mois pour la réalisation de la tranche ferme à compter de la date de notification du présent marché au titulaire, jusqu'à la validation par le maître d'ouvrage de l'AVP ;
- une durée de 36 mois pour la réalisation de la tranche optionnelle n°1 à compter de la date de notification au titulaire de la décision d'affermissement de cette tranche par le pouvoir adjudicateur. Cette durée comprend une durée de 12 mois pour la période de parfait achèvement.

Le découpage prévisionnel en 4 lots de travaux est le suivant :

### **Lot n°1 : Travaux publics;**

- Avinières : remodelage par terrassement, stabilisation des deux ravines, fermeture des cavités
- Avinières : création des accès et réseaux hydrauliques (réseau de pistes, circulation de l'eau favorisant l'arrosage)
- Accès au mas des avinières et aux bassins : étude et mise en service d'un pont de secours, réalisation des accès, création d'une piste d'accès le long des murs de soutènement pour permettre la réalisation des travaux de confortement.
- Bassins n°1,3,4 et 5 : confortement des murs de soutènement
- Mas des Avinières : démolition de l'habitation et confinement des matériaux sur site.
- Mas des Avinières et bassins : Réalisation des réseaux d'eau de ruissellement permettant d'éviter l'érosion des sols de recouvrement vers la vis.
- Mas des Avinières et bassins n°1 et 3 : Mise en place d'un géotextile et recouvrement par de la terre propre et végétalisation
- Hameau de la papeterie Nord : améliorationsVRD, recouvrement par un enrobé des voiries de la zone habitée de la Papeterie, bétonnage des accès aux caves.
- Berge de la vis, zone Nord de la Papeterie, en rive droite : réalisation de gabions de confortement

### **Lot n°2 : Système d'arrosage des plantations**

- Avinières, Mas et bassins : Réalisation d'un système d'arrosage des plantations

### **Lot n°3 : Travaux agricoles**

- Bassins : destruction écologique des arbres le long des murs des bassins (avant réalisation du confortement des murs de soutènement).
- Mas des Avinières et Bassins : préparation du sol et semis des terres de recouvrement.
- Avinières : mise en œuvre du programme de phytostabilisation défini par l'AMO.
- Berge de la vis, zone Nord de la Papeterie, en rive droite : travaux de plantations

**Lot n°4 : Sols pollués et déchets (ou à inclure éventuellement dans le lot n°1)**

- Dépôt de déchets de la zone du Martinet : réalisation d'une couverture des déchets ou alternative pour sécuriser la zone.

Cette proposition de découpage pourra être revue après discussion avec le Maître d'œuvre pour permettre d'optimiser les opérations du point de vue technique, financier et en terme de délai.

En outre, l'ADEME va s'entourer des compétences d'un AMO en matière de technique de phytostabilisation, et passera des commandes pour recourir à un géotechnicien et à un géomètre sur conseil du titulaire du marché.

Le marché démarre à sa notification et prend fin à l'issue du délai de garantie de parfait achèvement des travaux du dernier lot.

**II.8°) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références des dispositions applicables**

Les prestations, objet du marché, seront financées par le budget propre de l'ADEME et seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique.

Délai global de paiement de 60 jours à compter de la date de réception des factures

**III. CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

**III.1°) Nature de la procédure de consultation suivie**

Procédure formalisée - Appel d'offres ouvert

**III.2°) Groupement d'entreprise**

Le marché pourra être attribué à un prestataire individuel ou à un groupement.

Le cas échéant, forme imposée du groupement après attribution :

groupement conjoint     avec mandataire solidaire

Ou

groupement solidaire

Motif(s) : continuité impérative des opérations au regard des objectifs à atteindre et des délais à respecter

**III.3°) Variantes autorisées**

non

**III.4°) Prestations supplémentaires éventuelles**

a) prestations supplémentaires éventuelles obligatoires

non

b) prestations supplémentaires éventuelles facultatives :

oui

Toute suggestion permettant d'améliorer la qualité technique de la prestation peut être faite. Elle sera alors présentée distinctement au sein du mémoire technique et de la proposition financière et sous la forme de prestations supplémentaires éventuelles à l'initiative du candidat.

Les offres seront classées uniquement à partir de l'offre de base, sans tenir compte des PSE. Une fois que le candidat a été retenu sur la base du classement précité, si ce candidat propose une ou plusieurs PSE intéressante(s), alors le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de retenir celle(s) qu'il jugera utile(s).

**Il est suggéré de faire des propositions en ce qui concerne la surveillance environnementale et le contrôle de l'absence d'impact du chantier.**

### **III.5°) Modifications de détail apportées par l'ADEME au dossier de consultation des entreprises**

La personne responsable du marché se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite pour la remise des offres, des modifications au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet ni prétendre à aucun dédommagement.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **III.6°) Renseignements complémentaires sur le dossier de consultation des entreprises**

Les demandes d'informations complémentaires seront soumises par écrit sur le profil d'acheteur de l'ADEME associé à la présente consultation et ouvert sur PLACE (Plate-forme des achats de l'Etat).

Ces demandes devront impérativement arriver **au plus tard 11 jours avant la date limite de réception des offres** sous peine de ne pas être traitées.

Les renseignements complémentaires seront envoyés à tous les candidats, via la plate-forme PLACE, au plus tard six jours avant la date limite fixée pour la réception des offres. Il ne sera pas fait état du nom des entreprises ayant posé les questions.

### **III.7°) Délai pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

6 mois à compter de la date limite de remise des offres.

### **III.8°) Langue à utiliser dans l'offre ou la demande de participation**

**Français**

### **III.9°) Visite sur site pour la préparation des offres**

oui

**Une visite unique du site est organisée le mercredi 11 octobre 2017 à 10h00. Elle est obligatoire pour être admis à remettre une offre.**

### • Conditions de participation à la visite

Les candidats confirmeront leur participation à cette visite par mail (patrick.jacquemin@ademe.fr) en retournant la fiche d'inscription jointe au présent règlement de consultation au plus tard au plus tard le mardi 10 octobre 2017 à 12h.

L'ADEME se réserve le droit de limiter le nombre de représentants de chaque candidat en fonction du nombre de candidatures. Il est donc **obligatoire** de **confirmer** la participation à la visite en précisant le nombre de personne prévues à la visite.

Compte tenu de l'état du site et pour assurer leur sécurité, les visiteurs pénétrant sur le site devront impérativement être équipés individuellement d'un casque, d'un gilet jaune et d'une paire de chaussures (ou bottes) de sécurité.

**Les personnes non équipées de ces EPI de base ne seront pas autorisées à pénétrer sur le site.**

Le plan d'accès au site constitue une des pièces des annexes au présent dossier.

*NB : La participation à la visite sera systématiquement refusée aux candidats n'ayant pas envoyé de fiche d'inscription dans le délai.*

Chaque candidat signera lors de la (des) visite(s) une fiche de présence mise à disposition par l'ADEME.

### • Objet de la visite

Cette visite sera l'occasion pour les candidats de comprendre le contexte du site, d'évaluer les contraintes particulières d'accès au site, aux bâtiments et aux zones de travaux ainsi que les modalités d'intervention à retenir en fonction du contexte particulier de ce site.

### III.10°) Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration

Non

### III.11°) Indemnisation

La participation à la présente consultation, quel qu'en soit le résultat, ne donnera pas lieu à indemnisation de la part de l'ADEME

## IV. PRESENTATION DES OFFRES

### IV.1) Contenu du dossier de consultation des entreprises (DCE)

Les pièces fournies au titre du dossier de consultation des entreprises sont les suivantes :

- 1 Règlement de consultation
- 2 Acte d'engagement et ses annexes

- 3 Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et ses annexes
  - Annexe technique I : Eléments de mission à la charge du maître d'œuvre - CCTP
  - Annexe technique II : Cadre de plan de prévention
- 4 Programme
- 5 Cadre de décomposition des prix
- 6 Annexes
  - 6 1 Plan de gestion
  - 6 2 Arrêtés préfectoraux définissant la mission de l'ADEME
  - 6 3 Planning
  - 6 4 Photos

L'utilisation du dossier de consultation est limitée à la présente consultation. Les candidats auquel le présent marché ne sera pas attribué ne pourront en aucun cas utiliser, dupliquer ou diffuser ce dossier sous quelque forme que ce soit.

## IV.2) Contenu du dossier d'offre

Chaque candidat aura à produire un dossier d'offre complet, en un exemplaire, comprenant les pièces suivantes :

### **PIECES AU TITRE DE LA CANDIDATURE**

- a) Une lettre de candidature et, le cas échéant, habilitation du mandataire par ses co-traitants, complétée par le candidat individuel ou, le cas échéant, par tous les membres du groupement ;
- b) Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- c) Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant sur les trois derniers exercices disponibles ;
- d) Une liste et la description des principales prestations similaires, réalisées au cours des 3 dernières années, indiquant notamment l'objet, le montant, la date et le destinataire public ou privé, ou une démonstration de la capacité du candidat à réaliser ces prestations de mission complète de maîtrise d'œuvre du type de ceux objets de la présente consultation et/ou attestation de certification des activités de dépollution label LNE Service certifié ou équivalent pour des prestations de services relatives aux sites pollués – Ingénierie des travaux de dépollution ;

**MODE DE PRESENTATION DES REFERENCES (sur une page minimum, liste non acceptée) :**

- 1. Présentation des objectifs du projet**
- 2. Description des études réalisées par le candidat**
- 3. Présentation des travaux (photos, plans)**
- 4. Autres informations (coût des travaux, calendrier, coordonnées du maître d'ouvrage, du chef de projet)**

- e) Une présentation des moyens humains et matériels dont dispose le candidat ;
- f) En cas de redressement judiciaire, la copie du jugement prononcé à cet effet ;
- g) En cas de groupement, chaque membre du groupement devra remettre l'ensemble des pièces b) à f) susvisées.

Les pièces a) et b) peuvent être fournies au travers d'un formulaire DC1 et les pièces c) à e) au travers d'un formulaire DC2. Ces formulaires sont disponibles sur le site de la DAJ à l'adresse internet suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/commande-publique> .

Le candidat est autorisé à présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen en lieu et place des documents définis ci-dessus.

### **PIECES AU TITRE DE L'OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIERE**

En 1 exemplaire papier avec complétés, signés et paraphés sur toutes les pages :

- h) l'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat ;
  - ↳ pour la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) telle que demandée dans l'acte d'engagement (Annexe 4 de l'AE), le candidat devra utiliser le tableau Excel fourni dans le dossier de consultation et créer les lignes supplémentaires nécessaires.
- i) le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) et ses annexes (CCTP et notice de sécurité) : cahier à accepter sans aucune modification, daté et signé ;
- j) le programme et ses annexes, à accepter sans aucune modification, daté et signé.
- k) **une proposition technique détaillée**, en **un exemplaire papier** et une version informatique (CDRom ou clé USB avec fichiers au format PDF ou WORD non verrouillé) qui présentera la méthode employée au regard des différentes missions décrites dans le CCAP.

Le mémoire technique comprendra toutes justifications et observations du candidat, notamment :

**A : La présentation technique détaillée et argumentée de la méthodologie et des moyens techniques** que le candidat se propose de mettre en œuvre pour organiser et parvenir à l'exécution de toutes les missions décrites dans le dossier de consultation (CCTP - Annexe 1 du CCAP).

**Seront évalués et notés dans ce cadre :**

**A1 : Mine des Avinières : gestion des haldes émettrices de poussières (remodelage, hydraulique, stabilisation mécanique et phytostabilisation, création de l'arrosage...):** Le candidat devra préciser la méthodologie employée pour étudier la faisabilité, définir les conditions de mise en œuvre.

Enfin, le candidat détaillera l'organisation, la démarche et les moyens associés pour établir les dossiers que l'ADEME devra produire pour répondre aux procédures administratives y afférant.

**A2 : Confortement des bassins et recouvrement des déchets (y compris étude hydraulique, démolition de l'habitation) :** Le candidat devra préciser la méthodologie employée pour étudier la faisabilité, définir les conditions de mise en œuvre.

Enfin, le candidat détaillera l'organisation, la démarche et les moyens associés pour établir les dossiers que l'ADEME devra produire pour répondre aux procédures administratives y afférant.

**A3 : Travaux dans le hameau de la papeterie:** Le candidat devra préciser la méthodologie employée pour étudier la faisabilité, définir les conditions de mise en œuvre.

Enfin, le candidat détaillera l'organisation, la démarche et les moyens associés pour établir les dossiers que l'ADEME devra produire pour répondre aux procédures administratives y afférant.

**A4 : Création d'une traversée provisoire de la VIS:** Le candidat devra préciser la méthodologie employée pour étudier la faisabilité, définir les conditions de mise en œuvre.

Enfin, le candidat détaillera l'organisation, la démarche et les moyens associés pour établir les dossiers que l'ADEME devra produire pour répondre aux procédures administratives y afférant.

**A5 : Conditions de suivi en phase travaux (phase DET):** Le candidat devra préciser la méthodologie et les moyens qu'il mettra en œuvre pour assurer la direction de l'exécution des travaux.

**B : Le descriptif des moyens humains et organisationnels** proposés tant en phase conception qu'en phase réalisation, et ce, pour chacun des éléments de mission. Seront fournis :

**B1 : Compétence des personnes associées au projet.** Le candidat devra fournir le Curriculum Vitae des intervenants (fonctions et qualifications, rôles dans les prestations) ; les justifications des compétences et expériences dans le domaine de la conception de travaux comparables à ceux à réaliser au titre du présent marché, sont particulièrement attendues ; une expérience par le chef de projet de la conduite d'un projet équivalent avec forte implication des parties prenantes est nécessaire ; Enfin, le candidat détaillera l'organisation prévue (rôle et fréquence de présence notamment) lors de la phase OPC et plus particulièrement pour l'articulation et le phasage des quatre lots de travaux

**B2 : Descriptif organisationnel :**

- L'organisation de l'équipe et les rôles respectifs des intervenants associés en incluant à la fois le personnel du candidat et celui de ses sous-traitants le cas échéant et la démarche pour assurer la coordination des équipes. Un organigramme viendra illustrer cette organisation.
- Le planning détaillé de réalisation de la mission, sur la base du planning cadre présenté dans le programme (Annexe 2 du programme). Ce planning devra permettre à l'ADEME de comprendre l'organisation du candidat pour articuler les phases de caractérisations complémentaires et d'essais pilotes, permettant au final de produire un projet de travaux cohérent et faisable.

l) **La liste des sous-traitants** que l'entreprise envisage de proposer à l'accord de l'ADEME. Cette liste devra figurer dans la proposition des prestations sous-traitées et toutes les informations utiles devront être données pour justifier de leur qualification et de leur garantie ; Le candidat fournira à l'appui un formulaire DC4 dûment rempli (formulaire DC4 disponible sur le site de la DAJ à l'adresse internet suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/commande-publique>).

m) **Le CV détaillé du ou des intervenants mobilisés** précisant notamment :

En fonction des prestations demandées, le candidat précisera les qualifications et compétences de chaque membre de l'équipe dédiée à ce travail et pour chacun des intervenants ses références. L'équipe devra comporter des compétences et de l'expérience dans des missions de maîtrise d'œuvre (conception et réalisation) du type de travaux demandé.

- n) Une **proposition financière détaillée** correspondant à la réalisation des prestations décrites dans le mémoire technique et respectant impérativement le cadre de décomposition des prix (DPGF) fourni en annexe 4 de l'acte d'engagement (à compléter et à détailler en insérant l'ensemble des éléments de missions nécessaires – sur la base du fichier Excel fourni dans le dossier de consultation).

Les candidats veilleront à répondre scrupuleusement au dossier de consultation en joignant les documents exigés.

#### **V. CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES**

La date et l'heure limites de réception des offres sont fixées au :

**VENDREDI 10 NOVEMBRE 2017 A 15H00**

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant **obligatoirement** les mentions :

Offre pour :

**SITE RECYLEX**

**SAINT LAURENT LE MINIER (30)**

**TRAVAUX DE MISE EN SECURITE**

**MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE**

**NE PAS OUVRIR**

Les dossiers d'offre devront être :

- Soit déposés, contre récépissé, à l'adresse suivante :

**ADEME - Direction Villes et Territoires Durables  
Service Friches Urbaines et Sites Pollués  
20 avenue du Grésillé - BP 90406  
49004 ANGERS CEDEX 01  
A l'attention de Madame Muriel LE BIHAN**

du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

- Soit envoyés à la même adresse par lettre/colis recommandé avec avis de réception.

Les soumissionnaires restent entièrement responsables des moyens utilisés pour l'acheminement de leur dossier d'offre. En cas d'acheminement par un tiers, les soumissionnaires feront leur affaire des frais de transport et, le cas échéant, d'assurance des prestations.

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

## VI. JUGEMENT DES OFFRES

Les critères retenus pour l'analyse des candidatures sont les suivants :

- Capacités techniques, professionnelles et financières.

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les critères pondérés retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

### **1. Critère n°1 : valeur technique de l'offre (60 %)**

Celle-ci sera appréciée selon la qualité des réponses apportées aux demandes exprimées dans l'annexe technique (Annexe 1 du CCAP) par le mémoire technique du candidat, en fonction des 2 éléments d'appréciation (A et B) de l'offre, décomposés en 7 sous-critères (A1 à A5 et B1 à B2) résumés ci-dessous et détaillés § IV.2 :

	Critères	Sous-critères techniques		Pondération
A	Méthodologie et moyens techniques	A1	<b>Mine des Avinières : gestion des haldes émettrices de poussières (remodelage, phytostabilisation, ...)</b> - faisabilité, - méthodologie employée pour définir les conditions de mise en œuvre	10
A	Méthodologie et moyens techniques	A2	<b>Confortement des bassins et recouvrement des déchets (y compris étude hydraulique, démolition de l'habitation)</b> - faisabilité, - méthodologie employée pour définir les conditions de mise en œuvre - organisation, démarche et moyens pour établir les dossiers administratifs (zone inondable)	10
A	Méthodologie et moyens techniques	A3	<b>Travaux dans le hameau de la papeterie</b> - faisabilité, - méthodologie employée pour définir les conditions de mise en œuvre - organisation, démarche et moyens pour établir les dossiers administratifs (zone inondable)	10
A	Méthodologie et moyens techniques	A4	<b>Création d'une traversée provisoire de la VIS</b> - faisabilité, - méthodologie employée pour définir les conditions de mise en œuvre - organisation, démarche et moyens pour établir les dossiers administratifs	10
A	Méthodologie et moyens techniques	A5	<b>- Conditions de suivi en phase travaux (phase DET)</b>	15
B	Organisation et moyens humains	B1	<b>Compétences des personnes associées au projet et expériences sur des projets similaires</b>	40
B	Organisation et moyens humains	B2	<b>Descriptif organisationnel : Organisation de l'équipe et Planning détaillé de la mission</b>	5

Chacun des 7 sous-critères techniques sera noté sur 10 points :

- **exceptionnel : 9 - 10**
- **très bon : 7 - 8**
- **bon : 5 - 6**
- **moyen : 3 - 4**
- **médiocre : 1 - 2**
- **insuffisant : 0**

Si, sur l'ensemble des sous-critères, deux ont été jugés médiocres et ont obtenu chacun une note  $\leq$  à 2 points, ou si un des sous critères obtient la note de zéro (0), l'offre sera éliminée pour la suite de l'analyse.

Les 2 éléments d'appréciation du mémoire technique seront ensuite pondérés de la façon suivante :

- Présentation détaillée de la méthodologie et des moyens techniques : 55%
- Descriptif des moyens humains et organisationnels : 45%

La Note critère n°1 (note sur 10) sera calculée de la façon suivante :

A = appréciation de la méthodologie et des moyens techniques calculée de la façon suivante :

$A = (A1 \times 0,1) + (A2 \times 0,1) + (A3 \times 0,1) + (A4 \times 0,1) + (A5 \times 0,15)$  avec l'appréciation de 0 à 10 pour A1, A2, A3, A4 et A5.

B = moyens humains et organisationnels calculée de la façon suivante :

$B = (B1 \times 0,40) + (B2 \times 0,05)$  avec l'appréciation de 0 à 10 pour B1 et B2

## **2. Critère n° 2 : prix des prestations (40%)**

La note critère n°2 (note sur 10) sera calculée de la façon suivante :

**Note critère n°2 = (Montant de l'offre la plus basse X 10) / Offre analysée**

### **Classement des offres**

Le classement des offres se fera ensuite par addition des 2 notes obtenues après application des coefficients pour chaque critère. A l'issue de l'analyse, les entreprises seront classées par ordre décroissant de valeur en fonction de la note finale obtenue.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise l'ensemble des justificatifs et documents mentionnés au paragraphe VII ci-après.

## **VII. REMISE PAR L'ATTRIBUTAIRE PRESENTI DES DOCUMENTS ET PIECES MENTIONNEES A L'ARTICLE 51 DU DECRET N° 2016-360**

Le candidat retenu devra remettre dans un délai de 10 jours calendaires, à compter de la demande de l'ADEME (le délai commençant à courir à compter de la réception par le candidat retenu de cette demande) l'ensemble des documents et pièces énumérés à l'article 51 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il est exigé du candidat retenu qu'il joigne une traduction en français des documents et pièces rédigés dans une autre langue, remis en application des dispositions de l'article 51 précité.

En application des dispositions de l'article 55 IV du décret n° 2016-360, si le candidat retenu ne peut pas produire les pièces requises dans le délai précité, sa candidature est déclarée irrecevable et il est éliminé.

## ANNEXE DU REGLEMENT DE CONSULTATION

**Fiche d'inscription à la visite obligatoire du mercredi 11 octobre 2017 à 10 H 00**  
(à retourner à [patrick.jacquemin@ademe.fr](mailto:patrick.jacquemin@ademe.fr) avant le 10 octobre à 12 H 00)



ADEME  
Direction Régionale Occitanie  
1202 rue l'Occitane  
Technoparc 3 Bât 9  
31 670 LABEGE CEDEX  
[patrick.jacquemin@ademe.fr](mailto:patrick.jacquemin@ademe.fr)  
0674418907

## SITE RECYLEX SAINT LAURENT LE MINIER (30)

**CONSULTATION** : Maîtrise d'œuvre des travaux de mise en sécurité du site RECYLEX à Saint Laurent Le Minier (30)

**FICHE D'INSCRIPTION OBLIGATOIRE - VISITE DU SITE**  
Confirmation par les candidats de la participation à la visite  
obligatoire du  
**MERCREDI 11 OCTOBRE 2017 à 10H00**

**A RETOURNER A PATRICK JACQUEMIN**  
**PAR MAIL à l'adresse [patrick.jacquemin@ademe.fr](mailto:patrick.jacquemin@ademe.fr)**  
**AU PLUS TARD LE MERCREDI 10 OCTOBRE A 12H00**

La société .....souhaite participer à la visite unique et obligatoire de la station organisée par l'ADEME le jeudi 5 octobre 2017 à 10 h 00, au lieu de rendez-vous.

Adresse :

Merci d'indiquer les personne(s) présente(s) lors de la visite :

Nom : .....

Tel :

Fonction : .....

email :.....

Nom : .....Tel : .....

Fonction : .....email : .....

**Pour des questions de sécurité et d'hygiène, le port d'un casque, d'un gilet jaune et d'une paire de chaussures (ou bottes) de sécurité est indispensable.**

**Les personnes non équipées de ces EPI de base ne seront pas autorisées à pénétrer sur le site.**

☰ 43.930104, 3.666043 🔍 ✕

43°55'48.4"N 3°39'57.8"E  
43.930104, 3.666043

Itinéraires

★ ENREGISTRER    📍 RECHERCHER À PROXIMITÉ    📱 ENVOYER VERS VOTRE TÉLÉPHONE    🔄 PARTAGER

- 📍 Ajouter une adresse manquante
- 🚩 Ajouter un libellé

